



FAQ – Questions fréquentes au sujet de la COVID-19

Comment se passe la distanciation physique au camp de jour?

Les activités pratiquées doivent assurer un espace d'un mètre entre les participants de 16 ans et moins et de deux mètres entre le personnel et les participants qui ne résident pas sous le même toit.

Il est aussi possible de former des bulles de quatre à six participants ou moins (regroupés par groupe d'âge) en respectant la distanciation physique entre les bulles.

Pour des questions de logistique, la formation des bulles n'est pas mise en œuvre au camp, cependant les règles de distanciation sociale sont maintenues.

Est-ce qu'il y a limitation des contacts physiques?

Nous cherchons à réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casque, déguisement, etc.).

Quant aux mesures d'hygiène, nous appliquons et faisons respecter rigoureusement les règles sanitaires, en ce qui concerne le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires, ainsi que les routines d'hygiène individuelle, comme le lavage des mains des participants et du personnel.

Quels sont les ratios ?

Le directeur national de la santé publique estime que les ratios d'encadrement suivants doivent être appliqués

Groupe d'âge	Ratio animateur/enfants
3-4 ans	1/8
5-6 ans	1/10
7-8 ans	1/12
9-11 ans	1/15
12-14 ans	1/15
15-17 ans	1/15

Quelle est la capacité maximale d'individus dans les salles utilisées par les enfants du camp de jour?

Selon les mesures de distanciation physique (deux mètres), au Musée, notre capacité est la suivante :

- Salle Power Corporation du Canada – 18 enfants
- Espace Créatif Desjardins – 18 enfants
- Aire de Repos Préville-Ratelle – 8 enfants

À l'école Les Mélèzes, les classes ont une capacité maximale de 10 enfants.

Est-ce que deux groupes peuvent être dans le même local?

Nous priorisons le fait que chaque groupe ait son propre local dédié.

Lorsque cela n'est pas possible, plusieurs groupes peuvent cohabiter dans le même local en s'assurant de calculer deux mètres carrés entre tous les participants (en incluant les corridors de circulation).

Est-ce que mon enfant a accès au Musée même si celui-ci est basé à l'école Les Mélèzes?

Oui, votre enfant a accès à la collection permanente ainsi qu'aux expositions temporaires du Musée d'art de Joliette. Des activités sont prévues à cet effet, afin que tous les enfants inscrits puissent profiter de tous les lieux.

Quant aux enfants situés au Musée, ceux-ci auront accès aux jeux extérieurs de la cour de l'école Les Mélèzes.

SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Quelles questions doit-on poser aux participants, parents et membres du personnel à leur arrivée?

Tel que recommandé par la CNESST, il est nécessaire de faire un triage des participants, parents et des membres du personnel à leur arrivée. (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Aide_decision/20-210-60FA_aide-decision.pdf?1587498004)

Pour ce faire, nous devons poser les questions suivantes afin d'identifier si la personne présente des symptômes liés à la COVID-19.

1. Votre ou vos enfants présentent-ils l'un des symptômes suivants : toux, fatigue, douleurs musculaires, nez qui coule ou congestion nasale, diarrhée, nausées et vomissements, perte du sens du goût, perte du sens de l'odorat?
2. Avez-vous été en contact avec un individu ayant eu des symptômes ou un individu en attente d'un résultat de la COVID-19?
3. Avez-vous été en contact avec un individu ayant eu la COVID-19?
4. Avez-vous voyagé à l'extérieur de la province ou du pays dans les 14 derniers jours.

Si vous répondez oui à l'une de ces questions, l'enfant inscrit sera refusé du camp de jour. Il pourra revenir après la passation du test pour la COVID-19, et uniquement si ce dernier revient négatif.

Si l'enfant inscrit a des frères et sœurs, ces derniers seront également retirés du camp de jour en attente des résultats.

Dois-je téléphoner à la coordonnatrice lors de l'absence de mon enfant?

Oui, puisque nous devons savoir si l'absence de votre enfant est reliée à des symptômes suspectés ou si c'est un cas confirmé de la COVID-19.

Qu'arrive-t-il si des symptômes de la COVID-19 se déclarent lors du camp de jour?

Si des symptômes liés à la COVID-19 sont suspectés, l'enfant sera placé à l'infirmierie en compagnie d'un animateur ayant un équipement de protection individuelle. Nous communiquerons avec vous rapidement, afin que vous veniez le récupérer. Nous vous demanderons d'aller effectuer les tests nécessaires.

Advenant que le cas suspecté de COVID-19 s'avère positif, nous transmettrons l'information à Direction de la santé publique de Lanaudière. La DSPL effectuera l'enquête et c'est elle qui nous indiquera les mesures à prendre selon le cas.

Si l'un de mes enfants est retiré du camp, car il présente des symptômes liés à la COVID-19, est-ce que son frère ou sa sœur, qui ne présente pas de symptômes, peut tout de même venir au camp de jour?

Non, puisque les frères et sœurs peuvent être asymptomatiques. Nous vous recommandons d'effectuer le test COVID-19 à l'ensemble de la fratrie.

Si l'un de mes enfants a un diagnostic confirmé de la COVID-19, est-ce que son frère ou sa sœur qui n'ont pas de résultat positif peut venir au camp de jour?

Non, puisque ceux-ci sont en contact avec un individu ayant la COVID-19. Nous vous demandons de garder vos enfants à la maison.

Quelles sont les mesures sanitaires lors des jeux d'eaux extérieurs?

- Interdiction de rassemblement (maximum de 50 personnes);
- Garder une distance de deux mètres;
- Interdiction de boire l'eau et de grimper aux modules;
- Les poteaux d'activations seront désinfectés fréquemment.

Veillez prendre note que lors des sorties extérieures l'équipe du camp de jour se déplace avec leur propre produit de désinfection.

Quel est votre politique d'annulation et de remboursement pour le camp de jour ?

L'annulation d'une inscription est autorisée jusqu'à 10 jours avant le début du camp, moyennant des frais d'administration de 10 %. Aucun remboursement ne sera accordé pour les annulations d'inscription faites 10 jours ou moins avant le début du camp. Le camp débute le 29 juin 2020.

L'annulation et le remboursement d'une inscription sont possibles en tout temps pour des raisons de santé, sur présentation d'un certificat médical.

* Nous remboursons sous présentation d'un billet médical après la passation du test pour la COVID-19 si le diagnostic confirmé.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/#c62731>

<https://campsquebec.com/mesures-covid19>